



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article804>

# Rythmes scolaires

- Actualité des luttes - Pédagogie -



Date de mise en ligne : samedi 12 mai 2012

---

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

---

**La question des rythmes scolaires s'invite régulièrement dans les débats concernant l'Éducation Nationale. La situation actuelle est le produit de plusieurs décisions prises sans consultation des parents ni des personnels par les différents ministères qui se sont succédés. Nous considérons que la manière dont est structurée l'année, la semaine et la journée scolaire n'est pas satisfaisante pour les élèves.**

**La journée scolaire est trop longue, elle génère une trop grande fatigue chez l'enfant.** Au primaire, la journée est de 6 heures. À cela, il faut ajouter le temps de devoirs à la maison. Les programmes connaissent un alourdissement alors que l'on a réduit la semaine de classe avec la suppression du samedi matin. Il faut rajouter que cette mesure a également mis en place l'aide personnalisée qui vient alourdir davantage la journée des élèves en difficulté. Dans le second degré, la régression introduite par la réforme des lycées rend les emplois du temps de plus en plus compliqués. Cela génère des « trous » sans que les établissements soient adaptés pour accueillir les élèves en dehors des classes. Aux journées de classes s'ajoutent les temps de transport scolaire, en particulier dans les zones rurales. Il n'est pas rare qu'un élève quitte son domicile à 7h pour revenir 12h plus tard. Les élèves sont ainsi de plus en plus fatigués au fur et à mesure que les vacances approchent. C'est source de démotivation, surtout pour les plus fragiles d'entre eux.

**Quant aux personnels, leurs conditions de travail sont de plus en plus dégradées.** Les journées sont alourdies par un temps d'enseignement supplémentaire, comme l'APE par exemple, ce qui implique des rencontres avec les parents et des préparations-corrrections de plus en plus tardives. Sans compter le surcroît de documents administratifs que l'on demande de remplir aux enseignants. Pour les mêmes raisons, les personnels non enseignants (ATSEM, personnels de ménage, EVS, AVS...) connaissent également l'imposition d'horaires plus contraignants.

**Quel rythme pour les élèves ?** Les chronobiologistes et pédiatres affirment que les enfants ont besoin d'un rythme de vie régulier et d'un temps de sommeil suffisant. Pourtant le contexte dans lequel vit l'enfant est bien souvent à l'opposé de ces besoins. Les conditions de vie et de travail des parents, l'accroissement des horaires éclatés, de la précarité etc... font que de plus en plus le rythme de vie familiale est irrégulier. Parallèlement, le rythme de sept semaines de classe et deux semaines de vacances est battu en brèche par les lobbys touristiques qui ont réussi à imposer un zonage qui rallonge excessivement certaines périodes d'activités pouvant aller jusqu'à 12 semaines dans certains cas.

**Pour Sud Éducation Lorraine**, en lien avec l'organisation du temps scolaire, il faut prendre en compte plusieurs paramètres :

- L'organisation pédagogique : certaines activités devraient être pratiqués lors des périodes d'attention maximales établies par les chronobiologistes.
- L'âge de l'enfant : l'organisation de la journée ne peut être la même pour un enfant de 3 ans et pour un adolescent. Il faut de manière générale réduire la journée de cours de l'enfant.
- Les locaux : une pièce insonorisée, claire, correctement chauffée et ventilée de préférence.
- L'effectif des classes : une diminution du nombre d'élèves par classe permet d'améliorer leur réussite et de diminuer la pénibilité.

## Rythmes scolaires

---

- Les rythmes sociaux des parents : nous combattons, avec notre union syndicale SOLIDAIRES, la précarité et l'éclatement des horaires dans le monde du travail.

Toutes les remarques précédentes dessinent en creux ce qui pourrait être un rythme scolaire adéquat.

Malheureusement les dernières décisions ministérielles vont exactement dans un sens inverse. C'est aux personnels et aux usagers du service public d'Éducation que sont les parents de prendre en main cette question et d'imposer au ministère une autre organisation du temps scolaire.